06/11/2020 La Montagne

MONÉDIÈRES ■ Un arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2020 rejette le projet éolien du Peuch géant

Pas d'éolienne à l'horizon du Suc au May

tion Vue sur les Monédières après le rejet du projet éolien de Veix-Pradines par un arrêté préfectoral du 21 octobre.

Laetitia Soulier

Association Vues sur les Monédières créée en février 2019 à partir d'un groupement citoyen informel mobilisé contre le projet de parc éolien industriel du Peuch Géant sur les communes de Veix et Pradines, vient de remporter une grande

L'association contente et « soulagée »

Forte de 200 membres, elle se réjouit aujourd'hui de la décision de la préfète de la Corrèze Salima Saa de rejeter en date du 21 octobre la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien du Peuch Géant dans les Monédiè-

« Nous sommes contents et surtout soulagés car c'est quand même un combat de plusieurs années. Cela aurait été catastrophique pour le paysage



dans le secteur. PHOTO STÉPHANIE PARA

et le vol libre », se réjouit Jean-Marie Chastagnol, au nom de l'association.

Cet arrêté préfectoral est d'autant plus remarquable qu'il insiste sur la valeur paysagère des sommets panoramiques offrant des vues à très longues distances, "grandioses et rares dans le département", sur son héritage historique, sur "l'esprit des lieux" et le caractère pittoresque de ce territoire », traduit l'association présidée par Étienne Roger qui se donne pour mission de protéger les paysages du massif des Monédières et de ses environs. Cette décision

de la préfecture fait suite à un avis défavorable de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites. Le projet porté par la SAS Engie Green Peuch Géant avait été déposé le 15 janvier 2014. L'enquête publique qui avait suivi avait également rendu un avis défavorable en février 2019 pour l'implantation de six éoliennes en haute Corrè-

Pour l'association, le projet aurait dénaturé ce site remarquable, « compromettant les activités de vol libre du Puy de la Monédière et du Suc au May, actuellement en plein essor », poursuit Jean-Marie Chastagnol.

Vue sur les Monédières réunira ses adhérents dès que possible pour décider de sa ligne de conduite concernant d'autres projets de parcs éoliens affectant les points de vue dans les Monédières.

Agir pour le plateau des **étangs.** le Tribunal administratif de Limoges, a décidé le 3 septembre d'annuler le permis de construire, entaché d'illégalité, de sept éoliennes à Saint-Pardoux-la-Croisille, sur le site de la lande humide des Chaux délivré par le préfet le 21 avril 2017 au bénéfice de la société Raz Énergie 8 (rachetée en 2018 par Engie). Cette décision fait suite au recours déposé par Agir pour le plateau des étangs et des requérants de la commune. L'association reste vigilante car un nouveau projet de cinq éoliennes serait à l'étude.